

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 12 juin 2023

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le 24 mars à la mairie à 18 heures, sous la présidence de Françoise LESCOET, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

PRÉSENTS : Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Cédric BEN AMMAR, Béatrice PRIEZ, Pascale SAVARY, Jean-Luc SAVARY, Morteza NOZARIAN, Joël ROMAN.

EXCUSÉS : Laurent LINQUETTE, Marie-Claude CLAIN, Benjamin BENSOUSSAN, Hugues GOB.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

- Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 ;
- Budget CCAS Principal 2022 - Approbation du compte de gestion ;
- Budget CCAS Principal 2022 - Approbation du compte administratif ;
- Budget CCAS Principal 2023 - Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 ;
- Vote du Budget Primitif du CCAS Principal 2023 ;
- Budget CCAS Annexe « Aides à domicile » 2022 - Approbation du compte de gestion ;
- Budget CCAS Annexe « Aides à domicile » 2022 - Approbation du compte administratif ;
- Budget CCAS Annexe « Aides à domicile » 2023 - Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 ;
- Vote du Budget Primitif du CCAS Annexe « Aides à domicile » 2023 ;
- Budget CCAS Principal - Instauration du mode et des durées d'amortissement des immobilisations ;
- Budget CCAS Annexe « Aides à domicile » - Instauration du mode et des durées d'amortissement des immobilisations ;
- Compte-rendu des décisions.

Madame Françoise LESCOET ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal 2022 du Comptable Public de Cergy Collectivités, tel que présenté dans le document joint à la délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget général. Il a également donné quitus au président du CCAS pour sa gestion en 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de reprendre et d'affecter le résultat 2022 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (compte 002 - recette) : 87 882,67 euros ;
- Résultat d'investissement reporté (compte 001 - recette) : 34 425,03 euros.

BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif - budget principal du CCAS - pour l'année 2023, arrêté en dépenses et en recettes à 249 187,00 euros. Le Conseil d'Administration approuve par chapitre la section d'investissement du budget primitif - budget principal du CCAS - pour l'année 2022, arrêté en dépenses à 4 000 euros et en recettes à 38 425,03 euros.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe 2022 du Comptable Public de Cergy Collectivités, tel que présenté dans le document joint à la délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget annexe. Il a également donné quitus au président du CCAS pour sa gestion en 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de reprendre et d'affecter le résultat 2022 comme suit : résultat de fonctionnement reporté (compte 002 - recette) : + 115 123,55 euros.

BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE « AIDES A DOMICILE » DU CCAS

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif du budget annexe « aides à domicile » pour l'année 2023 arrêté en dépenses et en recettes à 584 538,11 euros. Le Conseil d'Administration approuve par chapitre la section d'investissement du budget primitif du budget annexe « aides à domicile » - pour l'année 2023, arrêté en dépenses et en recettes à 15 825,20 euros.

INSTAURATION DU MODE ET DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de l'application de la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour le budget du CCAS principal relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ; et adopte les durées d'amortissement des biens amortissables.

INSTAURATION DU MODE ET DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DU BUDGET ANNEXE « AIDES A DOMICILE » DU CCAS

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de l'application de la règle de l'amortissement linéaire pour le budget du CCAS annexe « aides à domicile », calculé en année pleine avec un démarrage au 1^{er} janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien ; et adopte les durées d'amortissement des biens amortissables.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE

Le Conseil d'Administration prend acte des décisions prises par Madame la Vice-Présidente depuis le dernier Conseil d'Administration.

La séance est levée à 18h45.



La Vice-Présidente du CCAS

Françoise LESCOET

